RÉCIT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 4 Septembre 1790.

PAR M. DE CUSSY, DÉPUTÉ DE CAEN,

De différentes actions courageuses de MICHEL CABIEN, *Sergent des Milices-Gardes-Côtes d'Oistreham,*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

AVEC LA RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

LE Samedi 4 Juillet, à la Séance du soir, M. de Cussy, Député du Bailliage de Caen, a dit :

MESSIEURS,

Le 12 Juillet de l'année 1762, une escadre Angloise, mouillant à l'embouchure de la rivière d'Orne, dans le

deſſein d'intercepter ou de détruire quinze vaiſſeaux du Roi, chargés de bois de conſtruction pour Breſt, fit ſes préparatifs pour exécuter ſes projets hoſtiles. Elle mit à terre, dans la nuit, deux détachemens de Soldats pour protéger l'attaque que ſes chaloupes armées alloient entreprendre. Le détachement qui avoit débarqué à la droite de la rivière, ſurprit le poſte qui veilloit à la garde de la batterie, tua ſept ſoldats, en prit ſeize, mit les autres en fuite, & s'empara de la batterie. Cinquante Soldats qui avoient débarqué à l'autre rive, s'emparèrent aiſément de la batterie qui n'étoit gardée que par un Matelot-Canonnier Invalide, & quatre vieillards qui eurent le bonheur de s'échapper à la faveur de l'obſcurité; mais avant d'abandonner leur poſte, ils avoient tiré deux coups de canon, qui avoient mis en alarmes les habitans du village d'Oiſtreham, ſitué à la rive gauche de l'Orne. Ce beau village, peuplé de Pêcheurs intrépides, avoit perdu preſque tous ſes habitans détruits par une guerre, malheureux ou captifs en Angleterre. Mais tandis que les femmes & les enfans s'occupoient d'enlever leurs meubles & de cacher leurs beſtiaux, *Michel Cabien*, Sergent des Milices-Gardes-Côtes de la Compagnie d'Oiſtreham ſe porta, ſeul, à l'entrée du village, couvert par un canal de trente pieds de largeur. Le ſeul Tambour de ſa Compagnie l'avoit ſuivi, mais ne tarda pas à le quitter pour aller prendre ſoin de ſa famille & de ſes effets. Bientôt l'intrépide Sergent apperçoit la troupe Angloiſe qui prolongeoit le canal; il s'avance à l'autre rive, crie *qui vive*, fait feu ſur les ennemis, gagne rapidement une autre porte, renouvelle ſon cri & ſon feu, & toujours par ſon agilité ſe préſerve du feu de l'ennemi, qui, dirigeant ſes coups vers l'endroit où l'on avoit tiré, ne pouvoit l'atteindre. *Cabien* s'apperçoit que les Anglois ſondent la profondeur du canal; alors il prend le ton impoſant d'un Commandant, or-

donne à sa troupe de faire feu de bataillon. La prudence détermine les Anglois à se coucher ventre à terre; mais *Cabien* réfléchit bientôt que les Anglois ne seront pas dupes long-temps de sa ruse guerrière; il a recours à une ruse nouvelle; il ordonne à son Aide-Major de prendre cent hommes, & de tourner le village pour gagner le pont, & attaquer l'ennemi en queue, tandis qu'il va le charger en tête. L'ennemi intimidé se relève & se détermine à la retraite; mais elle n'est pas assez rapide au gré de *Cabien*; il prend la caisse que le Tambour avoit laissée près de lui, bat la marche, & frappant à coups redoublés sur un petit pont de bois, imite, par le mouvement rapide de ses pieds, celui d'une troupe nombreuse qui se précipitoit sur le passage. Les Anglois battent la retraite autant que le permit le fardeau des morts & des blessés qu'ils remportoient avec eux. Un Officier Anglois, atteint de plusieurs coups, avoit eu la cuisse cassée; la douleur que lui causoit cette grièvre blessure, ne permit pas à ses camarades de l'emporter dans leur fuite; ils abandonnèrent cet infortuné à la générosité des François. Leur attente ne fut pas trompée. Lorsque la renaissance du jour a permis au brave Sergent de reconnoître le terrein, il prodigua ses soins généreux à son ennemi vaincu; il se montra aussi prévenant, aussi empressé pour le secourir, qu'il avoit employé de fermeté pour le combattre. Cette circonstance prouve que si l'éducation perfectionne nos mœurs, la vraie générosité est un sentiment inspiré par la nature, qui n'appartient pas exclusivement aux classes les plus distinguées de la Société.

Au milieu des soins multipliés que les habitans d'Oistreham s'empressoient de prodiguer à ce prisonnier, on remarquoit en lui un air qui décéloit son inquiétude; on se hâta de faire venir un interprète; alors, cet Officier pria ceux qui l'environnoient de ne

point le transporter à Caen; il assura qu'il seroit bientôt réclamé. En effet, une chaloupe Parlementaire se présenta, & proposa pour sa rançon les seize prisonniers que les Anglois avoient fait à l'autre bord.

Cabien donna seul la liberté à ces seize prisonniers; il sauva quinze bâtimens chargés d'une cargaison précieuse; il priva les Anglois de la satisfaction de conduire dans leurs ports, comme un trophée dont ils étoient jaloux, des bâtimens destinés, lors de leur construction, à porter dans leur Isle la terreur & la destruction.

Cabien préserva son village de l'incendie auquel il étoit destiné pour éclairer & favoriser l'attaque des Anglois. Cette entreprise échoua par sa prudence, par sa fermeté. L'honneur du nom François ne fut pas flétri, parce que *Cabien* se montra digne de le porter. L'Officier Anglois, chargé de commander le débarquement, fut dégradé par un Conseil de guerre.

Je garderai le silence sur les autres actions par lesquelles il n'a cessé de se rendre utile à sa Patrie & dangereux à ses ennemis.

Messieurs, j'ai rempli un devoir aussi intéressant pour mon cœur qu'agréable à mes compatriotes, en présentant à vos regards un des plus braves Citoyens dont mon pays s'honore, & dont la Patrie puisse s'enorgueillir. Le surnom de brave lui a été donné par un Maréchal de France, Commandant la Province; il eût pu y joindre celui de prudent. Les actions utiles & glorieuses de ce modeste Soldat suffiroient pour donner droit à plusieurs Citoyens de réclamer avec confiance des récompenses utiles & des titres d'honneur; mais *Cabien* n'a rien sollicité; une modique gratification de deux cents livres lui fut accordée par le feu Roi, pour reconnoître l'action la plus hardie, la mieux combinée qui puisse être conçue, & exécutée par un soldat qui

réunit la valeur au génie; mais cette récompenſe pécuniaire lui fut moins précieuſe, malgré ſa pauvreté, que le témoignage honorable que M. le Duc de Choiſeul lui adreſſa pour lui exprimer la ſatisfaction que le Roi avoit reſſentie de ſa valeur & de ſon intrépidité. Pendant quinze ans ce brave homme fut oublié; mais, aux approches d'une guerre nouvelle, M. de Pezay, Inſpecteur-Général des Milices-Gardes-Côtes, ayant eu le bonheur de le diſtinguer dans la foule de ſes modeſtes & intrépides Compatriotes, lui accorda, en 1777, une gratification de cent cinquante livres, réduite à cent livres en 1778, & convertie, le premier Juillet 1779, en une penſion annuelle de cent livres ſur le Tréſor-Royal.

Ce brave homme me déſavoueroit à l'inſtant, Meſſieurs, ſi je ſollicitois de votre générosité une récompenſe pécuniaire; ſa grande ame ne cherche que l'honneur; mais celui qui peut le flatter davantage en ce moment, eſt de renouveler devant vous le ferment civique, dont la formule étoit gravée dans ſon cœur, même avant la renaiſſance de la Patrie, je vous ſupplie de vouloir bien le lui accorder.

Des applaudiſſemens multipliés de toutes les parties de la Salle ont accueilli ce brave homme.

M. le Préſident a répondu :

Monſieur, les applaudiſſemens que vous venez d'entendre, vous prouvent aſſez que le courage & la vertu ne ſont jamais mieux honorés que par une Nation libre. Jouiſſez de ce premier avantage, en attendant les récompenſes d'une autre nature qui vous ſont dues.

L'Aſſemblée Nationale vous permet d'aſſiſter à ſa Séance.

L'Aſſemblée a décrété, à l'unanimité, que la Motion

146

de M. de Cuſſy ſeroit envoyée au Comité des Penſions, & qu'elle ſeroit imprimée. Enſuite M. le Préſident a fait prêter au brave *Cabien* le ſerment d'être fidèle à la Loi, à la Nation, au Roi, & de maintenir de toutes ſes forces la Conſtitution décrétée par l'Aſſemblée Nationale & acceptée par le Roi.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-St.-Jacques, N°. 31.